



Dossier **Les « affaires » Adeline, Marie, Lucie : leurs répercussions sur le système pénitentiaire**

Dossier préparé par Anne-Catherine Menétrey-Savary

Janvier 2014

<http://www.infoprisons.ch>

Première partie : La Pâquerette et le meurtre d'Adeline

Le 12 septembre 2013, les médias annoncent la disparition d'une thérapeute et d'un détenu de l'établissement de La Pâquerette, à Genève. Le lendemain, le corps sans vie d'Adeline, la thérapeute, est retrouvé dans un bois, près du centre équestre vers lequel elle accompagnait Fabrice A, qui, lui, est arrêté deux jours plus tard à la frontière entre l'Allemagne et la Pologne. Fabrice A, 39 ans, avait été condamné deux fois pour viol, dont une fois en France voisine, à vingt ans de prison. Il avait obtenu l'autorisation de purger sa peine en Suisse et il avait été accepté en sociothérapie à La Pâquerette, établissement dépendant des Hôpitaux universitaires genevois (HUG).

Cet événement tragique vient raviver les drames du meurtre de Marie à Payerne en mai 2013, ainsi que celui de Lucie quatre ans auparavant. L'émotion et l'indignation sont considérables, les réactions très vives. Pour tous ceux qui croient à l'objectif de réinsertion et qui soutiennent des institutions comme La Pâquerette, c'est un choc qui fait vaciller leurs certitudes. La Suisse romande a soudain l'impression que la sécurité publique n'est plus assurée et qu'on laisse courir les violeurs et les assassins. Dans le cas d'Adeline, le déroulement des faits paraît totalement aberrant à de nombreux commentateurs. Comment peut-on laisser un violeur récidiviste sortir seul avec sa thérapeute de 32 ans ? Comment comprendre qu'on lui offre des sorties pour une thérapie équestre, et surtout comment peut-on l'autoriser à acheter un couteau pour nettoyer les sabots des chevaux, sachant que c'est précisément avec un couteau qu'il a maîtrisé sa précédente victime ?

Fabrice A. et la Pâquerette

Ces interrogations renvoient toutes à l'établissement de La Pâquerette, qui se trouve brutalement mise en cause. (Nous l'avions déjà présenté dans un précédent bulletin : [« La Pâquerette » fleurit sur le toit de Champ-Dollon »](#)). Précisons que La Pâquerette est une communauté thérapeutique en milieu carcéral, créée en 1986, dans l'enceinte de la prison de Champ Dollon. Elle accueille des délinquants ayant commis des crimes graves et souffrant de troubles de la personnalité. Ceux-ci sont admis sur la base d'un dossier et d'une lettre de motivation. Onze détenus, tous des hommes, apprennent à vivre en collectivité. Ils acceptent les règles de la vie communautaire, où tout est discuté avec tous, thérapeutes et détenus, et où les tâches quotidiennes sont partagées également entre tous. Fabrice A était détenu à la Pâquerette depuis août 2012.

Vu l'organisation de cette institution et l'importance des colloques et des concertations, on peut déduire que la sortie accordée à Fabrice A n'était pas un caprice décidé à la dernière minute, mais un élément d'un parcours négocié et planifié de manière stricte, même si elle apparaît après coup comme une grave erreur d'appréciation. Selon la presse, la liste des achats à faire lors de cette sortie (dont le couteau) aurait été validée par trois personnes. Ce n'était d'ailleurs pas la première sortie de Fabrice. De plus, le Service d'application des peines et mesures du canton de Genève (SAPEM) avait donné son feu vert, sur la base d'un avis favorable d'un psychiatre. Au SAPEM, on reconnaît que

certaines sorties se font sous l'escorte de gardiens, « *mais personne ne sait pourquoi cela n'a pas été le cas lors des deux congés de Fabrice A.* » (24 Heures, 14.09.13). Il convient encore de préciser que Fabrice A. n'était pas condamné à une mesure thérapeutique ou à un internement mais à une peine fixe, ce qui signifie qu'une libération conditionnelle devait être envisagée et préparée à partir de 2015.

Sur les sorties et la préparation progressive à une libération, de même que sur les précautions à prendre, on peut lire l'interview de Benjamin Brägger, spécialiste du domaine carcéral, parue au lendemain du meurtre d'Adeline dans *Le Courrier* (14.09.13) :

["La dangerosité de ce violeur a dû être mal évalué"](#)

Durant plus de vingt ans d'existence, La Pâquerette a accueilli 133 détenus. Soixante ont été redirigés vers un autre établissement, 69 ont bénéficié d'une semi-liberté, 32 sont sortis en liberté conditionnelle. Elle a organisé 7091 sorties, qui n'ont engendré aucun problème, hormis trois évasions sans conséquences graves. La jeune Adeline, thérapeute expérimentée, avait, quant à elle plus de 200 accompagnements de sorties à son actif depuis 2007. Cette thérapeute avait une formation de psychologue avec un complément en criminologie. A propos de cet établissement, modèle unique en Suisse, on peut se référer à trois articles du *Temps* :

[L'unité de tous les risques](#) (21.09.13) ; [La Pâquerette, école de vie pour condamnés](#) (10.10.2013);

[La Pâquerette, un modèle unique et reconnu en Suisse](#) (14.09.13)

Il n'en reste pas moins que Fabrice A. semble avoir donné des signes de comportements à risque, aux dires de ses codétenus. Selon l'ATS (*Le Courrier*, 10.10.13), une dispute aurait éclaté entre Fabrice A et ses codétenus en août 2013, à la suite de laquelle un détenu aurait demandé à la sociothérapeute si elle n'avait pas peur de faire cette sortie avec lui, car il pourrait s'évader. « *Malgré les signaux non équivoques de dangerosité, l'impatience inhabituelle manifestée par Fabrice A dans la préparation des sorties et la lassitude de l'enfermement, La Pâquerette n'a pas jugé nécessaire de réexaminer la pertinence de son programme, ni des modalités d'accompagnement envisagées* ». Par ailleurs, Fabrice A. aurait eu accès à l'ordinateur de l'établissement et à internet pour explorer des itinéraires en direction de la Pologne ou de l'Irlande, un pays où il avait vécu quelques temps et où il se sentait bien. « *Au début de l'enquête, les policiers genevois ont interrogé les codétenus (...) Ils ont affirmé que le violeur avait déclaré à plusieurs reprises vouloir buter son ex (amie) en Pologne* » (*Le Matin Dimanche*, 22.09.13)

Cet élément de l'enquête soulève la question du poids que pourrait avoir l'appréciation des codétenus pour l'évaluation de la dangerosité d'un condamné, alors qu'elle n'est, semble-t-il, pas prise en compte à côté de l'avis des psychiatres et des criminologues. La question a également été posée à propos de Claude D. , le meurtrier de Marie, mais là, les déclarations de ses collègues de travail ont joué un rôle directe, négatif, dans la décision de le réincarcérer. Les policiers, eux aussi, estiment qu'ils devraient être consultés à propos de la dangerosité des détenus.

Il suffit d'un drame comme le meurtre de la thérapeute de La Pâquerette pour que les langues se délient et que les journaux fassent état de toute une série d'incidents qu'on leur rapporte, laissant supposer qu'il y avait des dysfonctionnements dans cette institution. « *On apprend ainsi que les menaces verbales lancées par les détenus au personnel, dans le centre et lors des sorties, étaient monnaie courante. (...) il n'y avait pas toujours de sanction* ». D'autres informateurs racontent qu'on y fumait des joints et que les fouilles dans les cellules étaient inefficaces. Quant aux sorties non accompagnées, elles se déroulaient dans une totale liberté, conformément au contrat de confiance passé avec le détenu : « *[il] était déposé à un endroit et recherché plus tard, sans que le centre n'ait*

de nouvelles de lui ; il n'y avait aucun contrôle de son temps libre » (24 Heures, 21.09.13, Sophie Roselli). Certes, des incidents, il y en a dans toutes les institutions, et la plupart du temps, ils restent sans conséquence. Mais dans ce cas précis, il porte atteinte à la crédibilité de l'institution. Aussi dans l'esprit de ses plus ardents défenseurs, tels que le professeur Christian-Nils Robert : « je reconnais qu'il y a eu des fautes, dit-il, mais il faut sauver La Pâquerette en lui attribuant une structure de contrôle et d'encadrement ».

Fabrice A. avait-il prémédité son coup ou a-t-il agi en fonction des circonstances ? *Le Matin Dimanche* (22.09.13, Fabiano Citroni, Dominique Botti) rapporte les propos d'une personne « proche du dossier » : « *Il a suivi son instinct, agi de manière primaire. Sinon il aurait jeté l'arme du crime, changé d'habits et il n'aurait pas fui à bord d'un véhicule recherché par toutes les polices européennes* ». On peut constater que dans tout ce qui a été dit et écrit sur cette affaire, le mobile du crime n'a jamais été évoqué. On a parlé de récidive, alors qu'il n'y a pas eu viol. Que s'est-il passé dans la tête de Fabrice A. ?

Trois mois après les faits, les médias ont relayé des informations qu'il a lui-même données, en essayant par ailleurs de monnayer son témoignage (nous revenons sur cette question dans la quatrième partie de ce dossier). « *Il prétend avoir reçu une offre de 1500 francs de la part d'un concurrent [du SonntagsBlick] et demande au SonntagsBlick de verser sur son compte la somme de 1600 francs* ». (24 Heures, 16.12.13, Sophie Davaris, Catherine Fovas). Dans la lettre adressée à ce journal, Fabrice A. s'en prend au psychiatre qui l'a suivi en prison à Genève : « *je veux (gratuitement) vous dire que le psychiatre qui me suivait à La Pâquerette s'est empressé de demander la levée du secret professionnel à mon égard dès le 19 septembre. Derrière cette illusoire volonté de transparence fallacieuse, ne se cache ni plus ni moins que sa volonté de se protéger d'éventuels comptes à rendre, dus à son incompetence ! En effet mon autorisation de sortie s'est appuyée sur son avis favorable. Il n'avait rien décelé de dangereux chez moi* ».

Interrogé sur cette attaque de Fabrice A. contre le psychiatre qui a autorisé sa sortie, le psychiatre Thomas Knecht (*SonntagsBlick*, 15.12.13, Roman Neumann), remarque que les thérapeutes en prison doivent toujours être conscients qu'ils travaillent avec des manipulateurs, et qu'ils ne doivent pas se leurrer sur l'apparent succès de leur thérapie : « *Ces détenus savent ce que les autres veulent entendre !* ». Fabrice A. « *trionphe contre cet homme censé voir en lui, car il a réussi à l'envoyer sur une fausse piste* ». A ses yeux, cela rend douteux le succès de toute thérapie, surtout pour quelqu'un qui a déjà suivi des années de traitement et qui commet un acte encore plus grave que les précédents. « *Avec cette attaque contre son psychiatre ça devient difficile de construire une relation de confiance avec lui, alors que c'est essentiel pour le succès d'une thérapie* ».

D'autres journaux ont rapporté des propos de Fabrice A. apparemment tenus lors des premiers interrogatoires de l'instruction. Selon le *Blick* (18.12.13, Adrian Schultess), il aurait pris la décision de tuer Adeline peu de temps avant l'arrivée au Centre équestre, car il aurait tout à coup eu peur qu'elle n'ait découvert son intention de s'évader. Il prétend aussi n'avoir aucun souvenir du meurtre, et il aurait prétendu ne pas vouloir tuer Adeline. Pour le moment, autant dire qu'on ne sait rien. Mais ces bribes d'information illustrent le rôle parfois trouble des médias dans les enquêtes pénales.

Devant une tragédie aussi terrible, amplifiée encore par la répétition, les succès de La Pâquerette et les réinsertions réussies ne pèsent pas lourd face à l'exigence de sécurité revendiquée par l'opinion publique. Dans les jours qui ont suivi le drame, personne n'osait plus prononcer le mot réinsertion. Même deux mois plus tard, des journalistes se sont étonnés que le GRAAP n'ait pas annulé son « Café prisons » consacré à ce thème ! Au milieu du bruit et de la fureur de l'opinion, et à côté des effets d'annonce des autorités, rares sont les commentateurs qui tiennent un discours modéré. « *En 27 ans d'existence, La Pâquerette, centre pionnier et unique en Suisse, a su faire la preuve de son*

efficacité dans la prise en charge des délinquants, les plus violents et les plus impulsifs, écrit Fati Mansour dans un éditorial (Le Temps, 14.09.13). « Une enquête administrative, un incontournable désormais pour donner un semblant de substance aux réponses politiques, dira peut-être qu'on peut faire mieux, ou pas vraiment, formulera quelques pistes de réflexion et atténuera les conflits de responsabilité entre autorités impliquées. Mais ceux qui oeuvrent au jour le jour aux côtés de ces criminels endurcis, convaincus que le meilleur moyen de protéger la société est de bien préparer leur sortie, savent qu'on ne peut sacrifier tous les objectifs futurs à la seule volonté immédiate. Ce serait faire injure à la mémoire d'Adeline, qui a travaillé six ans durant dans cette unité modèle, que de l'oublier. »

Des propos comparables ont été tenus dès les premiers jours après le drame par diverses personnalités, dont Christian-Nils Robert, qui signale le danger des récidives en cas de « sorties sèches » de prison, c'est-à-dire de sorties non préparées. C'est également le cas de l'avocate Yaël Hayat, présidente de la Fondation de « La Pâquerette des champs » : « *Il faut prendre la mesure de ce qui a été accompli par La Pâquerette durant près de trente ans, envers et contre tout, et ce qui doit l'être encore pour permettre à cette population carcérale de se reconnecter à la vie* » (Le Temps, 18.09.13)

A l'inverse, d'autres personnalités en vue, dont le fameux avocat Marc Bonnant, tonnent contre le laxisme généralisé et martèlent qu'il faut enfermer pour punir, sans songer à une réhabilitation. Le 29 septembre, dans *Le Matin dimanche*, Ariane Dayer signe un éditorial incendiaire dans ce sens, tirant à boulets rouges sur La Pâquerette. « *Rien que le nom dit toute l'histoire. Un achalandage hétéroclite d'utopies béates, d'angélisme confit et de foi dans la capacité absolue de l'homme à se racheter, à refleurir tout neuf, pâquerette immaculée, même s'il a puisé dans la boue. (...) On va, une fois de plus refuser de s'interroger davantage sur la clémence générale qui entoure le viol. On ne va pas entrer en matière sur la réforme d'un code pénal suisse - étrange îlot au milieu de l'Europe - qui fixe des peines minimales beaucoup trop basses en cas d'agressions sexuelles* ». Une sévérité renforcée serait, selon elle, le meilleur moyen de faire taire ceux qui veulent rétablir la peine de mort. Dans ce climat délétère, il a paru nécessaire de réagir. Cela a été fait par une chronique publiée dans *Le Courrier* du 02.10.13. ["Idéalisme assassin" ou suffisance meurtrière.](#)

Réactions à chaud, premières mesures

Sans attendre les résultats de l'enquête administrative, le conseiller d'Etat Pierre Maudet a tenu des propos très durs à l'encontre de La Pâquerette : « *un bastion d'humanistes naïfs* », selon lui (*Le Courrier*, 21.09.13, Rachad Armanios) et il a immédiatement placé cette institution sous son autorité directe, sans consulter personne, la soustrayant au patronage des HUG. En même temps, toujours selon *Le Courrier*, il a « *muselé toute voix potentiellement discordante* », dont celle du chef de la psychiatrie des HUG, « *lui qui, la veille dans Le Courrier, affirmait qu'une sortie sous escorte policière est un non-sens en termes sociothérapeutiques* ». Dans un communiqué de l'ATS, on apprend que La Pâquerette ne sera plus une unité spécifique au sein de la prison de Champ Dollon, mais qu'elle appliquera le même règlement que la prison. « *Les sorties et les contacts avec l'extérieur ont été supprimés ; les pensionnaires de La Pâquerette ne disposeront plus de la libre utilisation du téléphone et de l'accès à internet* ». (*Le Courrier*, 21.09.13). « *Humanisme ne doit pas rimer avec naïveté* » aurait affirmé le ministre.

Un autre conseiller d'Etat est, lui, indirectement mis sur la sellette. Il s'agit de Pierre-François Unger, ministre de tutelle de La Pâquerette, accusé par le conseiller national Carlo Sommaruga de n'avoir jamais eu aucune idée de ce qui se passait dans cet établissement et d'en avoir totalement négligé le pilotage. (*24 Heures*, 11.10.13). Ces bisbilles éclatent au grand jour à travers un article du *Temps* (18.09.13, Fati Mansour) intitulé « *Lutte de pouvoir pour le contrôle de la Pâquerette* ». On y apprend l'existence de divergences au sein du gouvernement entre le département de la santé et celui de la

sécurité « *sur le terrain miné du pénitencier* ». En avril 2013, Pierre Maudet aurait souhaité déplacer La Pâquerette afin de libérer cet étage de Champ Dollon pour y mettre des détenus ordinaires et des petits délinquants de rue, ce que les HUG auraient fermement refusé. Ce n'était pas la première tentative de faire revenir cette institution dans le giron de l'Office cantonal de la détention. Ce centre de thérapie « *a toujours été perçu comme une sorte de tumeur mal contrôlée au sein de Champ Dollon. Les rapports entre la direction de La Pâquerette et celle de la prison ont souvent été difficiles. Mise à disposition de gardiens, fouilles des détenus de l'unité, accès aux ordinateurs, ont été autant de sujets de discorde* ».

En ce mois de septembre 2013, Genève vit en campagne électorale. Les partis s'empresent de réagir à ce drame. L'UDC y va d'un communiqué dans lequel elle s'indigne de la « balade équestre » offerte à Fabrice A. Pour Céline Amaudruz, présidente de l'UDC Genève et candidate au Conseil d'Etat, « *l'exécutif cantonal est responsable de cette tragédie* » (*Le Temps*, 14.09.13). Son parti demande « *l'abandon des programmes thérapeutiques dangereux pour la sécurité publique* ». De son côté le MCG annonce le dépôt d'un projet de loi au parlement cantonal interdisant toutes les sorties pour les délinquants ayant commis des crimes sexuels. « *Qu'importe si les réinsertions fonctionnent dans 99,9% des cas, proclame Eric Stauffer, je me refuse de perdre ne serait-ce qu'une seule vie* » (*24 Heures*, 17.09.13). Les autres partis dénoncent la démagogie et une récupération politique d'un tragique événement. Le PLR se demande s'il faut repousser les élections... Les politiciens fédéraux, eux, estiment généralement que ce n'est pas la loi qui est insuffisante, mais son application. Christian Lüscher, par exemple, met en cause l'esprit soixante-huitard de la lutte contre la criminalité, qui fait du criminel une victime, au détriment de la sécurité publique. Celle-ci doit avoir la priorité dans la pesée d'intérêts entre ceux du coupable et ceux de la population. Du côté de la gauche, on parle également de dysfonctionnements, d'appréciations erronées du risque. Carlo Sommaruga se prononce pour un contrôle fédéral sur le traitement des cas dangereux. Cesla Amarelle dénonce les lacunes du suivi psychiatrique. (Nous revenons dans les troisième et quatrième parties de ce dossier sur les mesures proposées au parlement fédéral et dans les cantons.)

L'enquête administrative ; premier rapport

Au début d'octobre, l'ancien conseiller d'Etat Bernard Ziegler rend un premier rapport d'enquête. Pour le lire, suivre: [Rapport Ziegler](#). L'ensemble des médias souligne la sévérité des conclusions, et le Conseil d'Etat genevois présente des excuses. « *L'Etat a failli dans sa mission de protection de ses collaborateurs et collaboratrices* », déplore Charles Beer, président. Le fait est assez rare pour être souligné. *24 Heures* (11.10.13) donne la parole à un spécialiste dans le domaine de la responsabilité de l'Etat, qui n'a pas le souvenir d'excuses présentées par un gouvernement. « *C'est plus courant dans d'autres cultures comme on a pu le voir récemment au Japon suite au drame de Fukushima. (...) Ces excuses n'entraînent pas de conséquences juridiques directes. Il s'agit néanmoins d'un moyen de preuve : les violations de la loi commises sont reconnues par ses représentants. Du point de vue de la justice civile, c'est important* ». Le journal reconnaît du courage au Conseil d'Etat, qui a, selon lui, calmé le jeu et apaisé l'indignation de l'opinion publique, et il déplore que le Conseil d'Etat vaudois n'en ait pas fait autant dans l'affaire de Marie à Payerne. La question de la responsabilité juridique de l'Etat en général ou des détenteurs du pouvoir de décision en particulier est importante. Une nouvelle initiative populaire fédérale, émanant des milieux qui avaient lancé celle sur l'internement à vie, est en préparation. (Nous la présentons dans la troisième partie de ce dossier).

L'établissement de La Pâquerette, et davantage encore le SAPEM, sont accusés de graves lacunes et d'irrégularités dans la procédure. Selon *Le Temps* (10.10.13, Fati Mansour) « *La décision d'autoriser la sortie d'un détenu de ce pedigree aurait dû être soumise au conseiller d'Etat Pierre Maudet, elle aurait dû être plus motivée, une expertise psychiatrique complémentaire aurait dû être requise et la commission d'évaluation de la dangerosité aurait dû être saisie* ». Le rapport relève également qu'une expertise datant de 2011 et effectuée alors que Fabrice A. était incarcéré à Bochuz (EPO) mentionnait un risque de récurrence modéré, mais préconisait un nouvel examen par la commission de

dangereuse avant tout allègement de peine. Ce plan d'exécution de la sanction n'aurait pas été mis en œuvre par le SAPEM, relève le rapport. Même son de cloche dans *Le Courrier* (10.10.13, Pauline Cancela) : « *Aucun élément du dossier ne permettait au SAPEM d'autoriser la sortie de Fabrice A. (...) Alors qu'il disposait de deux expertises qui concluaient à la dangerosité du détenu (...) le SAPEM n'a pas ordonné l'évaluation complémentaire qu'il avait pourtant programmée pour avril 2012* ».

L'impression qui ressort à la lecture de ce rapport, c'est que la gestion du système pénitentiaire repose sur des relations de confiance, qui incitent à penser que les responsables de terrain ont examiné tous les aspects de la question avant de prendre une décision, et que les responsables à l'échelon supérieur peuvent se reposer sur eux. Toujours selon *Le Temps* (10.10.13, Fati Mansour), « *La directrice du SAPEM a expliqué qu'il appartenait d'abord à La Pâquerette de se faire une idée de la dangerosité du détenu. Du moment que l'unité proposait une sortie, il lui semblait implicite que celle-ci excluait tout risque. Conforté par l'avis du médecin et par les huit mois de prise en charge, le SAPEM n'aurait pas conçu de doute et aurait donc renoncé aux évaluations prévues* ». Cette remarque est très importante, car elle suggère que cette relation de confiance émousse la vigilance des uns et des autres. Si La Pâquerette ne mentionne pas d'éléments inquiétants, le SAPEM ne bouge pas ; et si le SAPEM ne dit rien, La Pâquerette pense que tout est en ordre ! Il faut dire que le rapport Ziegler examine dans le détail toutes les procédures réglementaires qui auraient dû être respectées et ne l'ont pas été, mais on lit aussi entre les lignes que ces procédures sont souvent assorties d'exceptions qui pourraient justifier des assouplissements. La délégation des tâches dans un système aussi complexe que le système pénitentiaire pourrait-elle fonctionner sans cette relation de confiance ? On peut imaginer que le conseiller d'Etat Pierre Maudet qui, selon le rapport Ziegler aurait dû prendre la décision d'accorder ou non la sortie, n'aurait pas forcément cherché activement de nouveaux éléments pour compléter l'appréciation de l'équipe de La Pâquerette.

Pour ce qui concerne l'achat du couteau (cure pied), Bernard Ziegler reconnaît que Fabrice A. aurait pu s'emparer de n'importe quel couteau à La Pâquerette, mais qu'il « *ne se justifie pas de créer un risque additionnel en approuvant la remise d'un objet tranchant à un violeur qui s'est servi de couteaux lors de la commission de ses crimes* ». Il ajoute que « *cet achat aurait dû être signalé au SAPEM, tout comme les signes d'énervernement et de lassitude constatés chez Fabrice A. postérieurement à l'autorisation de sortie* ». (*Le Temps*, 10.10.13)

Dans l'ensemble, le rapport Ziegler met le doigt sur de graves manquements, et les titres dans la presse et les médias sont extrêmement sévères, notamment l'éditorial du *Courrier* : [Grave et consternant](#) (Pauline Cancela ; 10.10.13). Certains commentateurs évoquent d'autres pistes de réflexion. On a souligné plus haut l'élément de la confiance, mais il pourrait y avoir au contraire des éléments de méfiance qui crispent les relations des différents acteurs de la chaîne pénale. C'est ce que suggère l'éditorial de Fati Mansour (*Le Temps*, 10.10.13) : « *A force de devoir se battre contre un ministère public trop interventionniste, un voisinage carcéral souvent conflictuel et un département de la sécurité aux visées annexionnistes, La Pâquerette a dépensé plus d'énergie à survivre qu'à se remettre en question* ». Voir : [Les fortes exigences qui pèsent sur le carcéral](#).

La question des moyens matériels et en ressources humaines accordés aux établissements en général et à La Pâquerette en particulier est parfois mentionnée, sans faire l'objet d'une analyse approfondie. Tout porte à croire en tout cas que les lacunes ne sont pas à chercher dans les lois, mais dans le respect des règlements et des procédures. C'est ce qu'a relevé Charles Beer lors de la conférence de presse donnée pour la publication du rapport Ziegler. Mais cela n'a pas empêché Pierre Maudet d'annoncer toute une série de mesures et de projets pour renforcer la sécurité. Notons cependant que dans les discours officiels, de même que dans les médias, il est constamment répété que la réinsertion des condamnés reste un objectif prioritaire, mais cette déclaration apparaît comme un rappel de principe, sans véritable substance.

Après le rapport Ziegler, nouvelles mesures

Sitôt le premier rapport de l'enquête administrative connu, les directrices des institutions mises en cause quittent leur fonction. La directrice de La Pâquerette est mise à pied, et quelques jours plus tard, c'est la cheffe du SAPEM qui annonce sa démission. Les commentaires sont durs : « *Les prisons genevoises à la dérive* », titre *Le Temps* (17.10.13) ; « *Les manquements du SAPEM sont connus depuis trois ans* », annonce *Le Courrier* (22.10.13). A la tête du SAPEM, la responsable, qui ne disposait pas d'une expérience spécialisée dans le domaine pénitentiaire, a été confrontée à des difficultés internes récurrentes, et en même temps au problème aigu de la surpopulation carcérale. Le manque de contrôle interne au sein du service était connu depuis 2010, révélé par un audit de l'inspection cantonale des finances (ICF). Selon *Le Courrier* (22.10.13, Pauline Cancela), « *le Service avait l'habitude de déléguer aux établissements pénitentiaires une partie de ses responsabilités sans que les compétences soient bien définies. (...) Le SAPEM n'exerce aucune supervision, même ponctuelle, visant à s'assurer que les compétences déléguées aux directeurs d'établissements sont correctement exécutées* ». *Le Courrier* souligne que ce rapport de l'ICF, remis à trois conseillers d'Etat, n'a été suivi d'aucun effet : il est tombé au milieu d'une inertie générale, du moins en apparence, qui s'est trouvée fortement secouée, mais un peu tard, par l'affaire Adeline. La seule commission qui aurait pu s'intéresser à cet audit, la commission des visiteurs de prisons, ne l'a pas reçu. Sa présidente, Loly Bolay s'en indigne : « *Nous disons depuis des années que le SAPEM ne fonctionne pas correctement et qu'il est débordé. Le parlement a sa part de responsabilités, car il sait depuis longtemps que la chaîne sécuritaire manque de moyens* ». (*Le Courrier*, 22.10.13)

Le Conseil d'Etat dément tout lien entre le départ de la directrice du SAPEM et l'affaire Adeline, mais la principale intéressée explique avoir mal supporté la pression médiatique et les reproches dont elle a été l'objet. Le prochain chef de ce service, selon *Le Temps* « *devra mettre sur pied une unité spécialisée chargée d'étudier les cas des condamnés ayant commis des crimes très graves et de veiller au respect des conditions légales lors des diverses étapes de l'exécution d'une sanction. Il devra aussi édicter des directives internes pour codifier les procédures* ».

Comme on a pu le constater, l'« affaire » Adeline a causé beaucoup d'agitation, mais il est difficile d'évaluer s'il y aura de véritables changements en profondeur du système pénitentiaire. A première vue, cela semble peu probable. Il faut dire que beaucoup d'annonces ont été faites dans l'espoir de calmer l'opinion publique. Ainsi, le gel et le moratoire des congés et des sorties annoncés par Pierre Maudet et Béatrice Métraux, les deux conseillers d'Etat en charge de ce dossier a été levé, du moins dans le canton de Vaud. Toujours est-il que ce drame n'a pas été confiné à Genève. Toute la Suisse en a parlé. Cela a suscité beaucoup de commentaires, de propositions et des débats. C'est ce que nous examinons dans les trois parties suivantes de ce dossier, en commençant par le canton de Vaud, où le meurtre d'Adeline a réveillé la polémique autour de celui de Marie.